

RAPPORT N° 281 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 1 MAI 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 24 avril au 1^{er} mai 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées et une (1) autre est portée disparue dès la sortie de prison le premier jour de la mise en exécution du décret accordant la grâce présidentielle à certains prisonniers.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans l'après-midi de mardi 27 avril 2021, un corps sans vie en état de décomposition d'un pasteur d'origine béninoise connu sous le nom de Franck Nyandaka, en mission d'évangélisation au Burundi depuis 2019, a été découvert par des pêcheurs flottant sur les eaux au bord de la rivière Rusizi au niveau de la transversale 4 de la colline de Nyamitanga, zone de Ndava, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Des témoins révèlent que ce pasteur évangéliste s'était rendu en Afrique du Sud et en République centrafricaine avec sa femme et ses deux enfants pour une mission d'évangélisation et que, samedi 24 avril 2021, de retour au Burundi, il a voulu s'infiltrer avec sa famille au Burundi à partir de la République Démocratique du Congo à travers la rivière Rusizi. C'est ainsi que, selon les mêmes sources, il a fait recours aux Imbonerakure passeurs de la colline de Nyamitanga qui ont d'abord fait traverser sa femme, une burundaise, et ses enfants qu'ils ont même accompagnés pour prendre un bus en de transport en commun destination de Bujumbura. Par la suite, les mêmes Imbonerakure sont retournés pour prendre le pasteur mais, au lieu de le faire traverser, ils l'auraient égorgé et jeté son corps dans cette rivière, après l'avoir dépouillé de son argent et de ses bagages.

SOS-Torture/Burundi dénonce une fois de plus les crimes qui sont commis par des Imbonerakure en toute impunité parce que bénéficiant d'un soutien et d'une complicité avec les autorités administratives et policières.

- Dans la nuit de mercredi 28 avril 2021, un corps sans vie d'un commerçant du petit bétail connu sous le nom de Phénias Busimbo, retrouvé suspendu sur une corde à l'intérieur de son domicile sis à la sous-colline Tonganya au centre-ville de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Des sources sur place indiquent que des conflits conjugaux et de voisinage seraient à l'origine de ce meurtre.

SOS-Torture/Burundi a appris qu'aucune enquête n'a été effectuée dans le but de déterminer les circonstances et les responsabilités de ce meurtre.

- Un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Jean Marie Nkuzimana (35 ans), un cultivateur et animateur communautaire, a été retrouvé jeudi le 29 avril 2021 sur la colline de Nyagisozi, zone de Gatabo, commune de Kiganda, dans la province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des témoins, la victime a été poignardée au niveau des tempes sur le chemin de retour à son domicile situé sur la même colline.

- Au matin de vendredi 29 avril 2021, un corps sans vie ligoté d'un enseignant à l'École fondamentale de Mivo, Pascal Bucumi, a été découvert à près d'un kilomètre de sa résidence située au quartier Gisagara dans la commune et province de Ngozi.

Des sources sur place indique que la victime a été appelée au téléphone vers 22 h, et quand elle est sortie pour entrer en contact avec la personne qui l'avait appelée, elle n'est pas revenue. La même source précise que la victime aurait été étranglée étant qu'un lacet de chaussure se trouvait près de son corps au moment de sa découverte.

2. Cas de disparition forcée

- Depuis le lundi 26 avril 2021 à 13 h, un des bénéficiaires de la grâce présidentielle de mars dernier entrée en application ce jour même, Alexis Nsabimana, un membre du Congrès national pour la liberté (CNL), est porté disparu depuis sa libération de la prison centrale de Mpimba.

Selon des sources en provenance de sa famille biologique, Alexis Nsabimana, un ingénieur de formation et natif de la sous-colline de Kinama, de la colline de Nyamaboko, zone Kiyenzi de la commune de Kanyosha, en province de Bujumbura (ouest du Burundi) avait reçu vers midi un appel téléphonique d'un de ses amis qui envisageaient d'aller l'accueillir dès la sortie de prison, mais peu après 13 h, les deux lignes de son téléphone ont été éteintes et la victime est introuvable jusqu'à ce jour.

SOS-Torture/Burundi déplore une contradiction inquiétante des autorités du pays, en l'occurrence le président de la République, Évariste Ndayishimiye, entre le désir d'amélioration des conditions carcérales des prisonniers, notamment sur le plan de désengorgement de la population carcérale, et une volonté de maintien du statu quo caractérisé par une série de violations des droits humains, surtout contre de personnes taxées à tort ou à raison de ne pas soutenir le régime du CNDD-FDD au pouvoir.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.